

séquence de l'arrest du Conseil du vingt-six février 1697, fait à Paris, le 1er juin mil sept cent un signé Phelypeaux.¹

Contrat de mariage de Claude de Ramezay et de Marie-Charlotte Denis

Pardevant le not^{re} gardenotes du Roy en sa Prévosté de Québec en la Nouvelle-France sous^{ne} furent pres Claude de Ramezay Chev^{ier} Seigneur de la Gesse Montigny et Boisfleurant Gouverneur de la ville des Trois-Rivières fils de defft timothée de Ramezay Chev^{ier} Seign^r des ds lieux situés en la province de Bourgogne Evesché de langres, et de dame Catherine Tribouillard, ses père et mère, pour luy en son nom d'une part ; Et Pierre Denys, es^{er}, sr, de la Ronde et Dame Marie-Cath^{rige} Leneuf, son épouse, de lui autorisée demeurans en ceste ville, rue St. Louis, faysans et stipulans pour Dem^{lle} Marie Charlotte Denis, leur fille, d'autre part ; Lesquelles partyes du consentement, avis et conseil des personnes cy-après nommées, scavoir : de la part du dit Sieur de Ramezay, de haut et puissant seigneur Messire Louis de Buade, comte de Frontenac, gouv et lieutenant général pour le roy, en ce pays, Messire Jean Bochart, Chev^{ier}, Seigneur de Champigny, Noroy et Verceuil, Intendant pour Sa Majesté, en ce dit pays ; Mons^r le Chevalier de Callières, gouverneur de la ville de Montréal, M. Provost, major de ce Chasteau et ville de Québec, Mr le Chev de Vaudreuil, commandant des troupes du détachement de la marine, en ce pays, et le sieur Gaillard, commissaire général des dites troupes ; Et de la part des dte sieur et Dame Denys et Dem^{elle} leur fille, des damois^{elles} Marie, Angélique et Françoise Denys, sœurs ger-

¹ Registre Ins. Cons. Sup., 1722 à 1731. F. No 6.